

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:

Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans

Cette institution, qui a son siège à Brougg (Argovie), a été créée pour aider aux domestiques agricoles et aux fils de petits paysans à se rendre indépendants. Elle vient de publier son cinquième rapport de gestion sur l'exercice 1925-1926. Ce document est plein de renseignements intéressants, de statistiques sur la situation actuelle de l'agriculture, et démontre les services importants, rendus déjà à maints petits agriculteurs par la Caisse de Garantie.

Fondée par le Secrétariat Suisse des Paysans, cette organisation s'est donnée pour tâche de se porter caution des crédits ouverts à des domestiques agricoles ou aux fils de modestes paysans qui désirent s'établir pour leur propre compte. Elle n'effectue pas de prêts directs. Pour avoir recours à ses services, il faut avoir travaillé en sous-ordre pendant dix années au moins, et sans interruption dans l'agriculture. Une demande de caution doit toujours être présentée avant l'achat ou l'affermage du bien. Celui qui remplit les conditions requises peut prétendre aux services de la Caisse; comme elle est sans doute à même de prendre encore en considération des demandes, les intéressés sont invités à s'adresser à elle.

Tout d'abord, le rapport présente d'intéressantes considérations sur la situation de notre agriculture. Il dit entre autre: «Les prix des produits agricoles ont, à peu d'exception près, subi une réduction. Bien que les récoltes aient été de bonne moyenne, les quantités récoltées ne sont pas parvenues à contrebalancer le recul des prix et la rentabilité en a pâti, si bien que le bilan de l'année agricole a été plus défavorable encore qu'en 1925. En d'autres termes, — disions-nous dans notre rapport de l'an dernier — les agriculteurs obligés de recourir dans une large mesure au crédit, ont dû renoncer en 1924 à une bonne partie du produit de leur travail pour être en mesure de payer, ne fut-ce que les intérêts de leurs dettes. La même remarque s'impose cette année et avec plus d'insistance encore. La population agricole suit avec la plus grande attention l'allure que prennent les événements sur le marché du bétail et sur celui du lait. Les perspectives sont tout à fait sombres. Si l'on ne parvient pas à réadapter les prix des produits agricoles au coût, de leur production, de nombreuses familles paysannes verront leur existence sérieusement compromise, et en dépit de toutes les restrictions et de l'esprit d'économie le plus développé, elles devront végéter sous la perpétuelle menace de la ruine».

Les demandes de caution ont été encore plus nombreuses durant cet exercice que durant le précédent. Elles s'élèvent à 366, et la Direction a pu en admettre 56.

Les cautions en cours à la fin de l'exercice 1925-1926 atteignent le chiffre de 142 et la somme totale cautionnée s'élève à fr. 731,363,90. Il y a 99 cautions pour achats et 43 pour affermages.

Les bénéficiaires de cautionnements ont généralement donné satisfaction. La fraction de ceux qui se sont révélés indignes de

la confiance qui leur a été faite et incapables d'assumer la direction d'une exploitation est très faible. On ne parviendra cependant jamais à éviter tout insuccès. Cela n'empêchera cependant pas la Caisse de poursuivre avec énergie, mais aussi avec toute la prudence voulue l'œuvre qui s'est déjà révélée d'une si grande importance pour les domestiques et les petits paysans.

Le rapport présente ensuite un très intéressant tableau, montrant quelles étaient les cautions en cours au 30 juin 1926, ainsi que leur degré de risques et les taux appliqués pour les prêts effectués. Nous regrettons vivement de ne disposer ici de la place utile pour publier ce tableau, qui n'aurait pas manqué d'intéresser grandement nos lecteurs.

Relativement à la question des conditions d'intérêts, des prêts hypothécaires et des autres prêts, on peut constater que les taux ont suivi, bien que de loin et de façon incomplète, le mouvement de recul que dénotait, l'an dernier déjà, le taux de l'intérêt des obligations.

Voici à combien se montaient les «taux moyens» (y compris les commissions) appliqués dans les différents cantons pour les prêts cautionnés:

	%		%
Vaud	6.5	Grisons	5.75
Fribourg	6.25	Lucerne	5.6
Neuchâtel	6.1	Thurgovie	5.6
Soleure	6.—	Argovie	5.5
St-Gall	6.—	Zurich	5.45
Genève	5.9	Appenzell (R.-I.)	5.—
Berne	5.85		

Ce sont là les taux moyens. Ils démontrent combien sont élevées encore à l'heure actuelle les conditions appliquées par les banques pour les prêts ruraux, même si les garanties offertes sont de premier choix. Des différentes avances cautionnées au 30 juin 1926, 106 payaient un intérêt jusqu'à 6%, 32 de 6 à 7% et 9, de 7% et plus (commissions comprises). Pour 65 prêts, des commissions ont été appliquées à côté de l'intérêt, ce qui peut étonner, étant donné qu'il ne s'agit ici non pas de crédits en comptes-courants, mais de prêts fermes. Si certains taux paraissent modestes au premier coup d'œil, ils sont alors majorés considérablement par les commissions qui les accompagnent. Parmi ces dernières, nous en trouvons d'un quart à un huitième pour cent par semestre; d'autres d'un quart pour cent par trimestre, et même de un huitième pour cent par mois.

Le tableau dressé plus haut fait constater que ce sont les cantons romands qui accusent les taux les plus élevés. Les neuf cas cités où des taux de 7% et plus ont été appliqués se répartissent tous dans les cantons de Vaud et Neuchâtel. Cette situation ne dénote-t-elle pas clairement combien urgent est le développement de l'idée du crédit mutuel dans la campagne vaudoise, et tout particulièrement aussi son introduction dans le canton de Neuchâtel qui est resté jusqu'à ce jour réfractaire à notre cause.

Le résultat du cinquième exercice de la Caisse financière n'a rien de défavorable. De leur côté, les frais d'administration, en dépit de l'accroissement du nombre des cautions, ne

se sont que très peu majorés. Le compte de profits et pertes boucle par un excédent de fr. 39,655,85. Il permet le paiement d'un intérêt de 4% au capital social, et un versement de fr. 30,000 au fonds de réserves. Si l'on tient compte que la Société possède un capital de fondation de 1,2 million, un capital social de fr. 547,000, et un fonds de réserves de fr. 180,000, il est permis de se rendre compte que son cautionnement représente une garantie de premier choix.

Afin de permettre à l'institution d'augmenter plus rapidement le nombre des cautions, une révision des statuts est intervenue. Elle permettra à la Caisse d'affermir encore sa capacité d'action et d'augmenter les appréciables services qu'elle rend à notre agriculture nationale.

Nos Caisses sont-elles utiles?

Etant donné que la prospérité d'un peuple dépend dans une certaine mesure directement de la prospérité de son agriculture, l'étude des appuis à fournir au monde des paysans n'a cessé de préoccuper les intellectuels depuis les temps les plus éloignés. Cependant, cette question a pris une actualité plus grande elle est même devenue urgente, depuis que notre agriculture, accablée d'impôts, aux prises avec des frais d'exploitation excessifs et forcée de lutter contre la concurrence redoutable qui lui vient des pays nouveaux, de la République Argentine surtout, doit réduire coûte que coûte le prix de revient de ses produits.

On s'efforce de lui venir en aide, et parmi les moyens préconisés, l'organisation du crédit agricole occupe une place marquante. Préoccupés de la triste situation faite à l'agriculture, les hommes d'Etat sérieux et les économistes n'hésitent pas à reconnaître la nécessité d'un crédit agricole bien organisé, fournissant à nos campagnards de l'argent à 1 pour cent meilleur marché que dans les banques commerciales. On aime à proclamer hautement pour faire plaisir à quelques intéressés que les établissements officiels et régionaux ne manquent pas dans le pays pour faire le service des prêts aux agriculteurs; ce que l'on dit moins, c'est le taux de ces prêts: Il est avéré qu'une Caisse de Crédit Mutuel qui a recueilli 400,000 francs d'épargne et les prête directement au 5 pour cent net, au lieu du six pour cent fait réaliser aux heureux bénéficiaires un gain annuel de 4,000 francs au minimum, somme équivalente à celle que les habitants paient au fisc cantonal.

La première et la plus nécessaire des tâches des Caisses de Crédit Mutuel est-elle achevée lorsqu'elles ont répondu aux besoins de crédit personnel et fourni de l'argent à bon compte?

Nos associations ne sont encore que dans la première phase de leur développement. Ce n'est que lorsqu'elles auront atteint la plénitude de leur force, et qu'elles auront gagné droit de cité dans la vie et dans les mœurs de la population rurale, qu'elles pourront donner d'autres fruits. Nous reconnaissons avec loyauté que les Caisses Rurales de Crédit furent créées d'abord pour combattre les excès préjudiciables et souvent condamnables de l'exploitation capitaliste, qui par l'usure sur l'argent, les marchandises, le bétail et les terres pesait lourdement sur la population; mais ces excès et ces abus capitalistes ne se renouvellent-ils pas sous les formes de commissions, de menus frais, de divers, etc., etc.

A côté des avantages pécuniaires et économiques que procurent nos Caisses rurales, celles-ci poursuivent un autre but, plus élevé, qui consiste à relever le niveau matériel et moral des habitants des campagnes, par l'action commune et solidaire de tous, et de chacun.

C'est là un devoir dicté par l'amour du prochain et la solidarité. De nos jours des centaines de familles agricoles sont

couchées sur le chemin de la vie souffrant de la mévente de leurs produits. Sur ces nécessiteux, il faut exercer notre charité fraternelle. A nous de les relever, de les conduire à l'hôtellerie d'une Caisse de Crédit Mutuel et d'en faire prendre soin.

Le bonheur d'un pays dépend de la façon dont les habitants d'une même région se supportent et s'entendent pour vivre en paix les uns avec les autres, car notre drapeau est celui de la charité et de la solidarité.

Les Caisses Rurales sont bien indiquées pour préparer et favoriser l'entente mutuelle. C'est bien ici qu'on oublie ce qui nous sépare, pour ne songer qu'à ce qui nous unit. Ce n'est pas en démolissant les organisations agricoles existantes qu'on atténuera la crise agricole; au contraire, c'est en les développant, en les améliorant, en faisant disparaître les scories et les défauts toujours possibles. Pour faire ce travail de consolidation, pas n'est besoin de ces meetings de paysans qu'il est facile d'égarer par des procédés capables d'engendrer la méfiance et la haine. Le travail de sape et de démolition ne suppose jamais un grand esprit ni des mobiles bien élevés. Le sain rétablissement des rapports agricoles et sociaux est un grand problème patriotique. Mais plus important encore est le souci de favoriser le bien-être en augmentant le contentement du peuple.

C'est à cela que doivent tendre les efforts de nos Caisses de Crédit Mutuel; celles de nos institutions qui voudraient semer la division dans nos populations et favoriser des tendances politiques perdront peu à peu la confiance des déposants et sont vouées à disparaître à brève échéance. N'est-il pas naturel que nous nous instruisions de l'expérience des autres? Or, celles-ci nous montrent de la façon la plus éclatante que la coopération de crédit est, de toutes les formes de la coopération, celle qui sert le plus au développement de la richesse nationale; c'est un procédé sûr et de réalisation facile. C'est, en outre, une école d'initiative et d'activité hardie, telle qu'il convient à un peuple fort et libre. C'est une sauvegarde de l'ordre social car elle assure la conservation et le développement de la petite propriété, et par suite le maintien de la classe moyenne, organe indispensable de toute société bien constituée pour amortir les heurts inévitables entre les deux classes extrêmes des riches et des pauvres. C'est enfin une institution de prévoyance de premier ordre, par le concours qu'elle donne à la formation de l'épargne et à la lutte contre l'alcoolisme.

De tous ces avantages, ces derniers fussent-ils les seuls réels, — et on peut le nier — qu'ils suffiraient à faire souhaiter ardemment le développement chez nous des coopératives de crédit. Il faut partir de ces deux idées que le gaspillage alcoolique est le plus direct ennemi de l'épargne, et que l'épargne est le plus sûr antidote de l'alcoolisme. L'encouragement de la petite épargne, de l'épargne embryonnaire, est dès lors tout indiqué comme l'un des efforts à entreprendre dans nos mutualités de crédit.

V. R.

Quelques pensées à méditer

Chaque homme est obligé de procurer autant qu'il est en lui le bien des autres, et c'est précisément ne valoir rien que de n'être utile à personne.

Descartes.

**

La coopération est à notre sens, l'instrument puissant qui permettra d'atténuer les antagonismes sociaux. Elle est une excellente école de solidarité, combat la soif de lucre, ainsi que la haine des classes. Elle constitue un membre intermédiaire entre l'entreprise privée d'une part et l'Etat de l'autre. En un mot, c'est à l'essor de la coopération qu'appartient l'avenir.

Dr Ernest Laur.

F.-G. Raiffeisen, son influence dans le monde entier

Sous ce titre, l'organe officiel des coopératives Raiffeisen allemandes publie une très intéressante étude, dans laquelle il cherche à définir l'influence que joue aujourd'hui l'œuvre de Raiffeisen dans le monde entier.

Aucun pionnier du mouvement coopératif dit-il ne saurait égaler Fr.-G. Raiffeisen, en ce qui concerne l'originalité des idées et des principes qu'il a énoncés. Même en Allemagne, l'influence de Schulze-Delitzsch, cet autre grand promoteur du crédit populaire, est beaucoup moins forte que celle du bourgmestre de Heddesdorf.

Voilà comment le journal précité traduit, au moyen de chiffres, l'influence de Raiffeisen dans le monde :

En Allemagne, son pays natal, nous trouvons 40,000 coopératives Raiffeisen.

Sous l'ancien régime, il y avait en Russie 15,000 institutions de crédit administrées sur la base des principes énoncés par Raiffeisen et 4,000 seulement d'après la formule Schulze-Delitzsch (banques populaires). La révolution exigea naturellement la reconstitution du tout et aujourd'hui, la nouvelle Russie des Soviets compte déjà 8,000 coopératives de crédit agricole.

Mais c'est encore en Asie que Raiffeisen compte le plus de disciples. Aux Indes particulièrement, le 90 pour cent des coopératives agricoles qui existent sont des associations de crédit, et au Japon également leur nombre est supérieur à 12,000. Il faut bien dire que nous ne rencontrons pas dans ces pays le vrai type de la Caisse Raiffeisen, mais que cependant de tous les pionniers du mouvement coopératif c'est sans contredit Raiffeisen qui est le plus connu.

En Tchéco-Slovaquie, nous trouvons 4,500 organisations de crédit Raiffeisen, et 1,500 associations établies sur les bases des principes Schulze-Delitzsch. Et pourtant on peut relever que la Tchéco-Slovaquie est avec l'Autriche et l'Italie, le pays où le système Schulze-Delitzsch s'est le plus répandu.

Le mouvement Raiffeisen en Roumanie ne date que de 1891, et néanmoins ce pays compte aujourd'hui déjà 3,500 Caisses. Ce chiffre est considérable si l'on tient compte des conditions économiques intérieures et du nombre fort restreint d'habitants.

En Italie, ce fut l'éminent homme d'Etat Luzzatti qui s'appliqua tout d'abord à propager les Caisses du système Schulze-Delitzsch. Raiffeisen eut comme apôtre L. Wollemborg. Ce dernier était Juif et grand libéral; cela ne l'empêcha pas cependant de se mettre en collaboration avec le curé catholique d'une petite paroisse rurale pour fonder la première Caisse Raiffeisen. C'était en 1882. On compte aujourd'hui en Italie 7,000 banques populaires, d'après la méthode Schulze-Luzzatti, et 3,000 coopératives de crédit agricole, d'après la formule Raiffeisen-Wollemborg.

Les institutions rurales de crédit atteignent en Hongrie le chiffre de 3,000, lesquelles sont également beaucoup plus influencées par Raiffeisen que par Schulze.

En France, nous trouvons 4,500 Caisses Rurales. La moitié est placée sous la tutelle de l'Etat et subventionnée par lui. Pour le reste, ce sont des Caisses indépendantes, adeptes de Raiffeisen et propagées par l'éminent avocat lyonnais Durand.

La Yougo-Slavie groupe environ mille associations de crédit d'après le système Raiffeisen. Celles-ci forment le groupe le plus important des coopératives agricoles de la nation.

Le mouvement Raiffeisen en Bulgarie a commencé presque en même temps qu'en Suisse, soit en 1896. On compte déjà aujourd'hui plus de 1,000 Caisses Raiffeisen. Des 862 institutions de crédit qui étaient affiliées en 1921 à la Banque Coopérative Centrale de Bulgarie, 62 seulement étaient des Caisses Schulze.

La Finlande compte 1,100 Caisses Raiffeisen. En Hollande,

Irlande, Suède, Belgique, Pologne, Espagne, l'influence de Raiffeisen est également beaucoup plus forte que celle de Schulze-Delitzsch.

Le monde entier compte actuellement 80,000 Coopératives de crédit agricole qui s'inspirent des principes émis par Raiffeisen. C'est le plus gros groupe coopératif mondial pour le nombre. Les sociétés de consommation qui viennent ensuite ne dépassent pas 55,000.

Nouvelles des sections

DONNELOYE (Vaud). — Le 19 février dernier, dans la salle communale de Donneloye, avait lieu, sous la présidence de M. Emile Corthésy, président, la douzième assemblée générale annuelle de notre Association. Après la lecture des intéressants rapports présentés par le Comité de direction et le Conseil de Surveillance, les comptes du dernier exercice ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Voci un petit résumé de ces rapports et de la marche de notre société :

L'année 1926 marque pour notre Caisse une nouvelle étape de progrès, ceci malgré la crise provoquée dans nos campagnes par la baisse progressive du prix du lait et la médiocrité de la récolte du blé, laquelle dans plus d'un de nos villages a été réduite à la moitié, voir même au tiers du rendement de l'année précédente. Il est très probable que la répercussion de ce déficit important se fera sentir durant l'exercice courant. Mais pour ce qui concerne l'exercice écoulé nous avons le plaisir de constater une progression réjouissante dans tous les chapitres. Disons tout d'abord que neuf nouveaux membres ont été admis pendant le cours de l'année et sont venus grossir nos rangs. Au 31 décembre, le nombre des sociétaires était de 118.

Le roulement général a été de fr. 1,667,834,88. Le chiffre du bilan passe de fr. 578,517,67 à fr. 681,382,20, soit une augmentation de fr. 100,000.

Le total des versements en Caisse d'Epargne a été de fr. 160,318,90 et celui des retraits de fr. 87,512,55 :

Le montant total des dépôts en Caisse d'Epargne atteignait au 31 décembre, le chiffre de fr. 419,417,32, répartis sur 281 carnets.

La Caisse, vu ses disponibilités, a pu satisfaire à presque toutes les demandes d'emprunts faites par ses membres et a opéré des prêts nouveaux pour la somme de 97,750 francs.

Le bénéfice réalisé sur l'exercice 1926 est de fr. 2,907,58, somme versée entièrement au fond de réserves qui ascende à fr. 18,108,93.

Après la proclamation de ces beaux résultats, le président rappelle les modestes débuts de notre association et sa marche progressive de ces douze années d'activité. Il évoque le souvenir des fondateurs et prononce les noms de MM. Edmond Billaud, ancien président et H. Monneyron, ancien caissier, qui ont été les principaux initiateurs de cette belle œuvre dans notre contrée.

Pour terminer la séance, le président donne un petit compte-rendu de l'activité de l'« Union Suisse » et cite quelques chiffres intéressants des derniers rapports. Il parle des bonnes relations que nous entretenons avec le Siège Central de St-Gall et des avantages que nous avons d'être au nombre des Caisses affiliées.

LE SEPEY (Vaud). — L'assemblée ordinaire de notre Caisse a eu lieu le 20 février 1927, sous la présidence de M. A. Ogney. Elle a été rendue très intéressante par les rapports circonstanciés très étendus, présentés par les présidents des deux comités.

Nous extrayons ce qui suit du rapport du Comité de direction :

Le dernier exercice peut être considéré comme excellent, tant au point de vue du bénéfice réalisé, qu'à celui des progrès enregistrés. Nous avons admis vingt nouveaux membres pendant le courant de l'année et enregistré huit départs, soit quatre par démission et quatre par décès. En outre, nous avons eu le regret d'enregistrer dernièrement le décès de l'un des promoteurs de notre institution, et qui en comprit dès le début toute l'importance pour notre commune au point de vue économique. Nous voulons parler de M. Ami Aviat, membre du Conseil de surveillance.

Afin que chacun puisse se rendre compte de l'importance de

notre Caisse. il convient de relever quelques chiffres du bilan.

Le bilan atteint au 31 décembre 1926 fr. 292,205,45 et accuse ainsi une augmentation d'environ fr. 80,000 sur celui de l'an dernier. Le roulement est aussi en augmentation de fr. 135,000, et passe à fr. 883,065,10.

Le nombre des opérations a été de 1160 (1024 en 1925). Le compte des créanciers se compose des éléments suivants: Parts d'affaires des sociétaires, fr. 16,200. Le montant de la part d'affaires qui était au début de fr. 50, a été porté à fr. 100, par décision de l'Assemblée générale du 21 février 1926, mesure qui se justifiait par l'importance croissante de notre bilan. Le compte des créanciers proprement dit comprend des obligations à deux ou trois ans, et des dépôts à terme d'une année; il accuse 56 déposants pour une somme totale de fr. 95,250 (fr. 58,900 en 1925). La Caisse d'Epargne comprend 77 déposants pour une somme totale de fr. 54,222,20 (fr. 37,254,45 en 1925). Les comptes-courants créanciers sont au nombre de 97 (79 en 1925), pour une somme de fr. 122,048,80.

Les prêts effectués se répartissent en deux chapitres principaux:

a). Prêts à terme, comprenant 126 prêts accordés aux sociétaires sous forme d'obligations hypothécaires, cédulas ou billets, pour une somme totale de fr. 99,510 (fr. 75,565 en 1925).

b). Comptes-courants débiteurs ouverts à 63 sociétaires, représentant un solde de fr. 183,332,45 (fr. 138,033,05 en 1925).

Le compte de profits et pertes boucle par un bénéfice net de fr. 1,126,85 (fr. 865,10 l'an dernier), lequel est versé au fonds de réserves qui ascende ainsi fr. 2,264.

Le petit tableau ci-après illustre le rapide développement de notre institut dès sa fondation en 1924:

Année	Membres	Bilan	Roulement
1924	121	Fr. 147,246.—	861,287.80
1925	150	» 217,985.50	747,891.55
1926	162	» 292,205,45	883,065.10

Les différents chiffres soulevés plus haut sont une preuve des progrès réjouissants enregistrés par notre jeune Caisse, malgré la crise économique difficile que nous traversons. Nous y voyons également une preuve de la confiance dont elle jouit auprès du public. Cette confiance grandit de jour en jour, non seulement parmi nos membres, mais dans le public en général, puisque nous pouvons constater de nouveaux dépôts faits par des personnes ne faisant pas partie de notre association. T.

COMPESIÈRES (Genève). — Le 13 février dernier a eu lieu dans le village, où existe aussi depuis quelque temps, une Caisse de Crédit Mutuel que préside avec compétence et dévouement M. Marcel Munier, une « Première journée paysanne ». Ce fut une manifestation pleinement réussie à laquelle assistaient plus de 600 personnes.

Au cours des séances populaires qui eurent lieu le matin et l'après-midi, de nombreux orateurs traitèrent les différentes et importantes questions agricoles et sociales. On s'occupa aussi de la cause du crédit mutuel agricole.

Le matin, M. le curé Bianchi, d'Avusy, l'éminent promoteur du mouvement Raiffeiseniste dans le canton de Genève et fondateur de la première Caisse d'Avusy fit un très intéressant exposé sur la question du crédit agricole et démontra pourquoi devait être résolu pour les paysans, et par les paysans, le problème du crédit. L'après-midi encore, ce fut M. Puipe, de Sierre, membre du Comité de Surveillance de l'Union Suisse, qui en apportant le salut de l'Union et des Caisses Valaisannes, plaïda la cause des Caisses Raiffeisen en homme averti et mesura le chemin parcouru dans ce domaine depuis deux ans dans le canton de Genève.

Montant aussi à la tribune, Mgr Besson, évêque de Fribourg et Genève qui honorait également la réunion de sa présence, prononça quelques paroles de haute envolée. Il voit la coopération jalonnant de ses institutions la vieille route des siècles; il rappelle que l'agriculture est sœur aînée de l'industrie et que les premiers apôtres des Gaules furent des agriculteurs: ils ont fait germer la foi dans les âmes en répandant le grain dans les sillons. A la joie de tous, l'évêque se déclare campagnard dans

le tréfond de son âme et citoyen d'occasion. Il décrit joliment son village d'origine, son église, le cimetière où reposent ses ancêtres. Il n'a pas prononcé le village de Chapelle, mais chacun a vu surgir devant ses yeux le petit village de la Broye vaudoise. La campagne est l'œuvre toute belle de Dieu; les villes sont l'ouvrage des hommes. Il adjure MM. les pasteurs, les instituteurs, les parents, de garder à la terre nourricière les enfants et les jeunes gens.

Cette manifestation de Compesières eut un plein succès et aura sans doute un grand retentissement.

BELFAUX (Fribourg). — Notre Caisse a tenu sa vingtième assemblée annuelle le 6 février. Cette réunion, habituellement très fréquentée, a eu à souffrir de l'épidémie de grippe. Nous avons eu à regretter l'absence de notre chef spirituel, M. le doyen Dubey, qui ne craint pas d'ajouter à ses lourdes charges pastorales les exigences de membre du Conseil de Surveillance. M. Isidore Wicht, un de nos dévoués membres fondateurs, secrétaire de l'Association, nous manquait aussi; la grippe ayant également frappé à sa porte.

Exerçant son activité bienfaisante depuis vingt ans, comme nous le disons plus haut, la Caisse de Belfaux est la plus ancienne institution de crédit de notre canton, basée sur le système Raiffeisen. Ainsi que l'indiquent les comptes adressés dans tous leurs détails avant l'assemblée à chaque membre, le fonds de réserve atteint fr. 22,000 avec un bilan de fr. 302,000 et un roulement s'élevant au demi-million. L'activité que représentent ces chiffres peut paraître bien restreinte pour qui connaît l'étendue de la paroisse de Belfaux, mais il faut compter, chez nous plus que partout ailleurs en raison de la proximité du chef-lieu du canton, avec le préjugé que le secret professionnel est mieux gardé dans les banques que dans nos Caisses locales.

Malgré la crise agricole, les disponibilités ont augmenté dans le courant de l'année, ce qui a permis de rembourser le crédit mis obligeamment à disposition par la Caisse Centrale. Cette heureuse situation a provoqué une nouvelle baisse des taux pour les prêts tout en maintenant le même intérêt pour les dépôts. Ces conditions, bien que peu efficaces, sont quand même appréciées devant les résultats toujours plus déficitaires des exploitations agricoles.

Ainsi qu'il est dit plus haut, notre Caisse va clôturer sa vingtième année d'existence, le 14 avril exactement. Il est dans l'intention des comités de commémorer, dans le courant de mai, ces quatre lustres d'activité. Nous nous permettons d'emprunter à nouveau les pages hospitalières du « Messenger » pour relater cette manifestation.

La Caisse a eu à déplorer le décès d'un de ses membres fondateurs et administrateurs, M. Pierre Schroeter, qui dès le début entra au Conseil de Surveillance comme vice-président. M. Schroeter n'a jamais fait démentir la confiance que ses collègues avaient mise en lui dès la fondation; conseils toujours judicieux, appui effectif, caractère autant modeste qu'aimable, tels sont les souvenirs que nous conserverons de ce membre exemplaire.

M. Alphonse Piller, conseiller paroissial, a été appelé à remplacer M. Schroeter. La sympathie et la confiance dont il jouit le désignaient pour cette fonction. L. G.

Communications du Bureau de l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les Caissiers que les comptes et bilan de l'exercice écoulé doivent être déposés à l'Union pour le 31 MARS AU PLUS TARD.

Les Caisses affiliées qui auraient des difficultés à terminer leurs comptes pour cette date sont priées d'en informer IMMÉDIATEMENT le Bureau de l'Union.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.